



Brèves de l'OMC

Novembre 2017 - n° 11

EDITORIAL

Mauvaise passe

Nul ne sait ce que l'OMC va conclure à Buenos-Aires. Les Etats-Unis ont bloqué à Genève la rédaction d'une déclaration ministérielle, rouvrant ainsi le débat sur le multilatéralisme qu'ils avaient précédemment porté au G20 et au G7: à ce jour, ils refusent de reconnaître à l'OMC sa caractérisation, pourtant traditionnelle, en tant que « système commercial régi par le droit », ou son rôle pour le « développement ». La grande majorité des PED, emmenés en particulier par l'Inde, en réaffirment au contraire la centralité. Côté négociations techniques, aucune perspective d'accord concret ne se dessine. Que ce soit en matière de sécurité alimentaire, de pêche, d'agriculture, ou sur les autres sujets de « nouvelle économie » (services, investissement, commerce électronique), les ministres convoqués en Argentine auront fort à faire pour démêler l'écheveau.

S'agira-il d'un instant de vérité? Pour le cycle de Doha, peut-être, après bientôt 18 ans de discussions n'ayant pas permis sa résolution et, *de facto* ou *de jure*, l'abandon progressif de la plupart de ses grandes ambitions. Pour le système multilatéral lui-même? Certainement une mauvaise passe.

Le point commun à ceux qui expriment des réserves bloquantes pour les négociations, qu'il s'agisse par exemple des Etats-Unis, de l'Inde ou du groupe africain, procède d'une volonté de préserver ou d'améliorer leurs marges de manœuvre souveraines (ce que les membres de l'OMC désignent comme « l'espace politique ») au regard des disciplines multilatérales, existantes ou futures. Ils emmènent ainsi deux questions à Buenos-Aires.

La première est la plus apparente: a-t-on besoin, veut-on plus de règles multilatérales pour gérer la mondialisation ou faut-il cantonner sa régulation au niveau national souverain? En soi la question est légitime. Encore la réponse devrait-elle varier selon les enjeux: dans de nombreux domaines, le risque est que l'affaiblissement de la coopération globale ne pénalise les objectifs de développement durable ou favorise des barrières injustifiées au commerce et l'exercice de rapports de force bilatéraux. A cette question, Buenos-Aires ne répondra que la vérité d'un instant: l'Europe pense qu'une avancée des règles serait positive, elle s'y emploiera de son mieux, mais, à défaut, l'ouvrage reviendra simplement sur le métier.

L'autre interrogation, sous-jacente, n'est posée que par un seul des membres de l'OMC: veut-on encore garder ce système multilatéral et les règles déjà établies pour régir les relations commerciales entre Etats? Tout en soulevant la question, les Etats-Unis y apportent, à ce stade, une réponse très ambiguë: une sorte de « oui, mais », « à condition que le système se réforme pour mieux fonctionner », tout en éliminant les capacités contraignantes du système de règlement des différends... Le reste du monde répond lui de manière unanime: le recul du système n'est pas une option. Mais aussitôt les avis divergent sur la manière d'améliorer son efficacité pour l'avenir. La forme et la direction que prendra ce débat à Buenos-Aires représente la plus importante inconnue de la conférence.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

28 novembre 2017 – Comité des négociations commerciales

La longue réunion de l'instance de pilotage des négociations de Doha, présidée par le directeur général de l'OMC, permet de dresser un état des lieux des préparatifs de la ministérielle de Buenos-Aires (CM 11).

Sur l'organisation de la conférence ministérielle, Roberto Azevêdo a commencé à préciser la méthode de travail. La Présidence argentine de la conférence entend nommer des "facilitateurs", chargés d'un rôle consultatif et d'appui à l'organisation au niveau ministériel de cinq séances **thématiques**: agriculture, développement, règles (subventions à la pêche), commerce électronique, services et autres. Pour tous les autres thèmes, soutenus par des groupes d'"amis" (par exemple PME, facilitation de l'investissement), ces derniers devront s'organiser par eux-mêmes et nommer leurs propres facilitateurs.

Le DG tiendra tous les jours en début de soirée des réunions informelles des chefs de délégation, pour les ministres, qu'il entend conduire dans une esprit "exécutif" et "de conduite d'affaires", pour partager l'information avec

tous les membres, en appelant déjà ces derniers à s'abstenir d'y rechercher un forum pour faire de grands discours déclamatoires. Il s'engage en revanche à ne tenir aucune réunion "portes fermées" en format restreint et informel. Ces propositions d'organisation n'ont globalement pas été contestées, même si le groupe Africain (sans le Nigeria), uni à certains pays de l'"alliance bolivarienne" a sorti et commenté en séance un papier de procédure fondé sur les exigences de "démocratie", "inclusivité", "égalité", "transparence", "équité"... relayées par plusieurs PED au nom de la nécessaire « impartialité » du processus de négociation.

Sur le fond, les positions se sont plutôt raidies depuis l'interruption par les Etats-Unis de la rédaction du volet politique de la déclaration ministérielle. La majorité des pays a utilisé la réunion pour marteler sa « vision philosophique » de l'OMC et égrener ses priorités de négociations. On a donc retrouvé les thèmes du « multilatéralisme et de la règle de droit », de « la centralité du développement à l'OMC », de l'opposition entre la vieille et la nouvelle économie (commerce électronique, services, développement durable), à laquelle devrait s'adapter l'organisation. Pratiquement aucune surprise, sauf des durcissements de ton dans le rappel des priorités ou positions négociatrices de chacun sur le plan technique. Les résultats de Buenos-Aires s'annoncent donc minimalistes

tant les divergences demeurent importantes, même sur les sujets qui apparaissent jusqu'ici comme probables candidats à un consensus, en particulier les subventions à la pêche.

Contact : jean-marie.paugam@dtresor.gouv.fr

-o-o-o-

1^{er} au 30 novembre 2017 – Réunions multiples du Groupe de négociations sur les règles – (négociations sur les subventions à la pêche)

Suite à la publication du texte consolidé compilant les sept propositions initiales, le 12 octobre dernier, les trois sessions de négociation de Novembre devaient permettre aux Membres de l'amender et s'accorder sur un texte à présenter aux ministres lors de la CM 11. Si les négociations en groupes restreints, souhaitées par le Président, l'Ambassadeur McCook (Jamaïque), ont permis de consolider quelque peu ce texte, les divergences restent profondes et nombreuses et n'ont pas permis d'aboutir à un document susceptible d'être présenté à la CM 11. Conscients du peu de temps restant avant la tenue de la 11^{ème} ministérielle, les Membres travaillent désormais sur un modèle de déclaration ministérielle générale, en forme de programme de travail, qui renverrait les discussions liées à l'interdiction des subventions à la pêche « INN » (Illégale, non-régulée, non-reportée) et à la surpêche à des négociations post ministérielle de Buenos-Aires. L'objectif initial visant à adopter un accord interdisant les subventions contribuant à la pêche INN et à la surpêche semble, à ce jour, plus que jamais compromis.

Contact : anais.keraudren@dtresor.gouv.fr

-o-o-o-

10, 13 et 27 novembre 2017 – Réunions du Comité sur l'Agriculture en Session Spéciale (négociations agricoles)

De plusieurs réunions de négociation agricole on peut retenir l'état des lieux suivant.

Malgré de tardives nouvelles propositions de compromis **sur les soutiens internes** (Philippines, Mexique), les vues divergent encore fortement sur toutes les questions discutées depuis plusieurs mois. L'Australie et le Canada plaident encore pour que la conférence ministérielle adopte au moins le concept de « plafonnement global des soutiens distortifs » (OTDS), mais tous les participants se sont résignés à ce que Buenos-Aires n'accouche au mieux que d'un « programme de travail » sur le volet agricole. Reste à savoir quels sujets il pourrait couvrir et jusqu'à quel degré de détail il projeterait le travail futur de l'organisation en matière agricole. Le groupe de Cairns pousse pour qu'il soit aussi ambitieux que possible. L'UE invite à la prudence en rappelant qu'il n'est pas plus facile de faire converger les intérêts sur un programme de travail que sur un accord véritable. Les Etats-Unis avertissent que les ministres n'auront pas de solution magique à Buenos-Aires et rappellent que la priorité est l'amélioration de la transparence (notifications). Aucun texte consolidé de programme de travail ne semble encore circuler, formellement ni informellement, mais le président du groupe de négociation agricole, l'ambassadeur Karau (Kenya) n'exclut pas d'en proposer en accompagnement de ses « recommandations finales », qui devraient intervenir lundi 4 décembre prochain, lors d'une dernière réunion du COASS.

Le sujet agricole central à Buenos-Aires sera donc celui des contours d'une solution permanente sur **les programmes publics de stockage de sécurité alimentaire**. Le jeu est encore totalement ouvert : pour obtenir une amélioration de la solution temporaire de Bali (qui ne couvrirait que les programmes antérieurs à 2013), l'Inde et les pays demandeurs (G33) devront faire connaître les concessions qu'ils sont prêts à accorder en contrepartie. Or, pour l'instant ils n'en acceptent aucune.

Contact : jean-marie.paugam@dtresor.gouv.fr

-o-o-o-

1^{er} novembre 2017 : Réunion informelle du groupe de négociations sur l'accès au marché non agricole

L'UE avait présenté une proposition sur la transparence des mesures réglementaires concernant le commerce des marchandises le 21 juillet 2017. Celle-ci avait suscité le rejet de nombreux pays en développement, qui avaient soulevé beaucoup de questions. L'UE, avec les 8 membres, qui s'engagent à ses côtés, s'est efforcée de répondre à toutes les interrogations. La réunion du premier novembre, lui a permis de donner des explications supplémentaires, mais sans arriver surmonter scepticisme et opposition de beaucoup. Les pays en développement restent très opposés à la proposition, en particulier parce qu'elle ne donne pas de définition d'une PME. En réalité, les dispositions proposées concerneraient toutes les entreprises, même si l'on estime que les PME seraient les principales bénéficiaires d'une transparence accrue. Mais

beaucoup de pays redoutent que ces propositions ne visent à réduire leur autonomie réglementaire (« policy space ») et les rejettent de ce fait.

Contact : claud.amerio@dtresor.gouv.fr

-o-o-o-

1^{er} et 29 novembre 2017 : Comité du commerce et du développement – 52^{ème} session spécifique sur le traitement spécial et différencié (TSD)

Une proposition du G90 sur le TSD a été présentée en juillet 2017, et dès le mois de septembre 10 réunions ont été programmées pour l'examiner. Les 3 premières réunions ont permis de présenter en détail la proposition portant sur 10 accords de l'OMC, ce qui a entraîné de nombreuses questions. Lors des 4^{ème} et 5^{ème} réunions, le G90 a répondu de façon exhaustive aux membres. Les réunions suivantes pour la 2^{ème} lecture des propositions ont été riches d'informations. Cependant, aucun consensus n'a pu voir le jour. Les pays développés demandent des exemples concrets où ces dispositions des accords de l'OMC entraveraient les stratégies d'industrialisation et de diversification. Les PED considèrent que c'est l'économie même des accords qui leur impose de demander des dérogations.

Malgré cet échec, le G90 reste fermement attaché à porter les propositions de TSD à l'arbitrage des ministres à Buenos Aires, ce que refusent les pays développés. En revanche, il n'y pas eu d'objection de la part des membres à lancer une discussion sur le développement à Buenos Aires. Mais le format en reste encore à définir.

La Présidente du groupe de négociation, Mme l'ambassadeur Tan (Singapour) proposera une recommandation au facilitateur de la discussion à CM 11.

Contact : claud.amerio@dtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

31 octobre, 1^{er} et 6 novembre 2017 : Réunions des amis des MPME

Les difficultés que rencontrent les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les échanges internationaux ne sont plus à démontrer. En mai 2017, sous l'impulsion de l'Ambassadeur du Chili et de l'Ambassadeur de l'Argentine, un groupe «des amis des MPME» a été constitué et comprend à ce jour 40 membres.

L'objectif des amis est d'ouvrir le débat sur les difficultés, les enjeux et les obstacles qui sont le quotidien des MPME à l'international et de rechercher comment l'OMC, en coopération avec d'autres organisations, peut contribuer à trouver des solutions. C'est le sens du programme de travail qui est proposé à la CM 11 par le groupe «des amis», mais qui est contesté par des pays membres qui ne sont pas prêts à ouvrir les débats sur de nouveaux sujets éloignés de leurs priorités.

Contact : claud.amerio@dtresor.gouv.fr

-o-o-o-

7 novembre 2017 : Services – Groupe de travail de la réglementation intérieure – WPDR-

La négociation en matière de réglementation intérieure a pour objectif d'élaborer, toutes les disciplines nécessaires pour faire en sorte que les réglementations intérieures prises par les membres (prescriptions et procédures en matière de qualité, normes techniques et prescriptions en matière de licence) ne constituent des obstacles non nécessaires au commerce. Ces disciplines visent à faire en sorte que les réglementations intérieures soient fondées sur des critères objectifs et transparents, tels que la compétence et l'aptitude à fournir le service, ne soient pas plus rigoureuses qu'il n'est nécessaire pour assurer la qualité du service; et dans le cas des procédures de licences, ne constituent pas en soi une restriction à la fourniture du service. En complément de la dernière réunion en format « clusters », une réunion du groupe de travail sur réglementation intérieure a été convoquée pour finaliser les travaux sur le projet de texte consolidé. La réunion n'a rien apporté de nouveau et n'a fait que cristalliser les positions maintenant bien connues : une opposition forte des groupes africain et ACP qui considèrent que le document révisé n'est pas une base de discussion. Certains le rejettent même comme une base de travail post CM 11, et un groupe grandissant de membres qui souhaitent faire avancer ce sujet jusqu'à Buenos Aires. La présidente n'a pu que constater l'absence de consensus à la fois sur le texte sur la table et sur le passage à un texte de négociation.

A ce jour, la Commission a poursuivi ses efforts afin de rallier d'autres co-auteurs (Russie et Pérou confirmés). La confirmation prochaine de la Chine pourrait donner encore plus de poids au texte qui devrait être présenté aux ministres lors de la Conférence de Buenos Aires.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

10 novembre 2017 : Dialogue informel sur la facilitation de l'investissement (FIFD)

Le dialogue informel sur la facilitation de l'investissement, dont un point d'orgue a été ce mois-ci la réunion de haut niveau organisé par le Nigeria a permis de rallier de nouveaux soutiens. Les pays membres du « FIFD » souhaitent que ce sujet soit abordé lors la CM 11. Ils ont à cette fin diffusé un projet de décision ministérielle largement inspiré par la Chine, très demandeuse dans ce domaine. L'idée serait de créer un éventuel groupe de la facilitation de l'investissement qui rendrait compte deux fois par an au Conseil général.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

21 novembre 2017 : Réunion informelle sur le commerce électronique (chefs de délégations)

Le président du Conseil général a poursuivi ses consultations et en a tenu informé les membres. Dans la perspective de Buenos Aires, 6 nouvelles propositions (Singapour, Chine, Bangladesh, Inde, groupe africain et Japon + Costa Rica) ont été mises sur la table portant à 8 le nombre total des propositions sur ce sujet. Les propositions recouvrent toutes le même objectif : améliorer la manière dont le commerce électronique est traité à l'OMC. Les nouvelles propositions sur la table ne remettent pas en cause le programme de travail de 1998. Chacune cherche, plus ou moins à trouver une voie différente par exemple en créant un groupe de travail, en réalisant une évaluation pendant un an, ou encore en formalisant la session dédiée «dedicated session» sur le commerce électronique qui est la meilleure enceinte pour parler des questions horizontales.

Le président du Conseil général a annoncé lors du Conseil du 30 novembre que les 8 textes seraient présentés aux ministres lors de la Conférence ministérielle.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

VIE DE L'ORGANISATION

1^{er} novembre 2017 : Comité du Commerce et de l'environnement

Il convient de retenir les éléments suivants :

La Nouvelle Zélande est revenue sur sa communication sur la réforme des subventions aux énergies fossiles et appelle les membres à rejoindre cette initiative. Un événement sur ce thème sera organisé en marge de CM 11, le 11 décembre, à Buenos-Aires.

Le Canada et la Nouvelle Zélande ont détaillé leur contribution nationale au titre de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques. Le Canada a présenté son plan pour une croissance propre et le changement climatique pris en décembre 2016 et la NZ a détaillé l'alliance de recherche pour les émissions du secteur agricole.

L'Australie et le Japon ont fait le point sur les négociations sur les biens environnementaux (EGA). Bien que les membres soient dans l'attente, l'objectif d'un accord ambitieux demeure. Le Japon est revenu brièvement sur le symposium qu'il avait organisé en août à Pékin sur l'accord, à l'attention principalement du secteur privé.

Le secrétariat des trois conventions sur les produits chimiques et les déchets (conventions dites BRS de Bâle, Rotterdam et Stockholm) est revenu sur la conférence des parties et la convention de Minamata sur le mercure. Dans ce cadre, le Pérou a présenté ses pratiques de gestion des polychlorobiphényles (PCB) dans le secteur minier.

Le secrétariat de l'OMC a présenté sa nouvelle matrice sur les mesures liées au commerce prises au titre de divers accords environnementaux multilatéraux et sa base de données pour l'environnement pour 2015. Les informations de la base regroupent les mesures liées à l'environnement notifiées ; les mesures liées à l'environnement incluses dans les notifications des Accords Commerciaux Régionaux (ACR) ; les mesures liées à l'environnement mentionnées dans les examens de politique commerciale (EPC).

Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

2 et 3 novembre 2017 : Comité des mesures Sanitaires et Phytosanitaires

De nouveaux différends ont été soulevés à l'encontre de l'UE, à l'initiative du Pérou et du Brésil, respectivement sur les limites maximales de résiduels pour l'acrinathrine, le metalaxyl, le thiabendazole et le cadmium et sur les restrictions européennes aux importations suite à des détections de salmonella. Les habituels points sur les perturbateurs endocriniens et le diméthoate pour l'importation de cerises sont revenus dans le débat, avec notablement moins de soutiens pour les perturbateurs endocriniens.

En offensif, l'UE a soulevé une nouvelle préoccupation sur les restrictions à l'importation de volailles et de produits à base de volaille en provenance de l'UE pratiquées par l'Afrique du sud en raison de l'influenza aviaire (IAHP). Elle a réitéré les différends commerciaux à l'encontre de la Russie (restriction à l'importation de produits d'origine animale provenant d'Allemagne ; produits de la pêche de Lettonie et d'Estonie), de la Chine et de la Corée (peste porcine africaine), ainsi que les restrictions liées à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). L'UE a soutenu différents points sur la régionalisation, la certification des produits à faible risque (Chine) ou l'IAHP.

Une déclaration conjointe rédigée par les Etats-Unis, l'Ouganda et le Kenya sur les limites maximales de résidus pour les pesticides a été par ailleurs proposée pour adoption lors de la CM 11. Ce texte, transmis début octobre, portait sur deux points : adoption de cinq recommandations dans le rapport du comité SPS sur le 5^{ème} examen annuel et proposition de décision pour CM 11. Cette proposition a été modifiée par la suite à deux reprises pour tenir compte des commentaires des membres. Faute de consensus sur le fait d'avoir une décision à Buenos Aires sur ce sujet, la proposition n'a pu toutefois être adoptée.

Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

6 novembre 2017 : Comité établi en vertu de l'accord sur les technologies de l'information (ATI)

En plus des points habituels à l'ordre du jour, le comité a examiné les préoccupations soulevées par certains membres à l'encontre de l'Inde et de la Chine. L'UE, les Etats-Unis et le Japon ont une nouvelle fois interrogé l'Inde sur la mise en place de droits de douane de 10% sur certains produits normalement couverts par l'ATI-1 et consolidés à 0 dans la liste indienne et donc exempts de droits. Ces membres ont également interrogé la Chine sur l'instauration de droits de douane sur les circuits intégrés multicomposants (MCO) depuis janvier 2017, jusqu'alors en franchise de droits. Aucune évolution ne peut être constatée sur ces deux préoccupations. L'Inde considère que les produits en question ne sont pas couverts par l'ATI-1 et qu'elle n'ira pas plus loin que ses engagements. La Chine indique qu'elle n'a fait que mettre en place la nomenclature douanière du SH2017 en respectant la méthode préconisée par une décision du Conseil général de décembre 2016.

Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

6 et 16 novembre 2017 : Comité du budget, des finances et de l'administration – CBFA -

Le budget de l'OMC pour le biennium 2018-2019 a été adopté par les membres sur la base d'une croissance nominale nulle et d'un engagement renouvelé du secrétariat à poursuivre les recherches d'économies. Une proposition sur le passage par défaut à la diffusion électronique des documents a également été adoptée et entrera en vigueur le 31 janvier 2018.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

7 novembre 2017 : Comité du commerce et du développement – 35^{ème} session spécifique sur les petites économies vulnérables

Les PEV ont proposé que les ministres à la CM 11 donnent pour instruction au CCD de poursuivre ses travaux en session spécifique pour examiner de manière plus détaillée toutes les propositions que les membres souhaiteraient présenter et qu'ils puissent formuler des recommandations à l'intention du Conseil général. Le Secrétariat présenterait une analyse factuelle pour lancer la discussion afin de poursuivre ses travaux sur les difficultés que rencontrent les petites économies lorsqu'elles s'efforcent de réduire les coûts du commerce, en particulier dans le domaine de la facilitation des échanges.

Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

7 novembre 2017 : Comité des obstacles techniques au commerce (OTC)

Cette session a atteint le seuil des 60 préoccupations commerciales spécifiques discutées. Le comité continue, à travers l'analyse des normes, réglementations techniques et procédures d'évaluation de conformité, de traiter de sujets et d'enjeux importants pour les membres dont : environnement (mesures chinoises pour les véhicules à nouvelle énergie) ; cybersécurité (mesures chinoises sur la sécurité des produits et équipements) ; sécurité de certaines parties de la population (mesures kirghizes sur les jouets ; mesures indiennes sur les pneumatiques) ; santé publique (mesures russes, indiennes, kényanes et thaïlandaises sur les boissons alcooliques ; mesures indonésiennes sur les produits halal ; mesures européennes sur les perturbateurs endocriniens). Les sujets liés à l'étiquetage, aux reconnaissances de tests techniques de laboratoire, et aux sujets agroalimentaires et de santé publique ont été globalement une nouvelle fois les plus en verve.

L'UE a présenté deux nouveaux cas offensifs, un contre la Chine et ses exigences de certificat sanitaire (avec les Etats-Unis) et un contre l'Inde et ses règles d'importation de jouets (avec les Etats-Unis et la Chine). Sur le cas contre la Chine, bien qu'un délai de transition de deux ans ait été accordé, l'UE et les autres membres ont rappelé le caractère disproportionné de la mesure et appelé à travailler ensemble, notamment sur la certification. L'UE a également soutenu la préoccupation soulevée par les Etats-Unis et le Japon à l'encontre de la Chine et de ses mesures d'interdiction de l'importation de certains déchets solides. Cuba a soulevé une nouvelle préoccupation à l'encontre de l'UE sur la traçabilité des produits du tabac.

Le comité commence par ailleurs ses travaux sur le 8^{ème} examen triennal qui s'étaleront jusque fin 2018. Lors d'une session thématique, les membres ont examiné les propositions pour l'instant soumises par les membres, une des Etats-Unis et deux de l'Afrique du sud. L'UE devrait présenter sa proposition sur l'évaluation de la conformité à la prochaine réunion du mois de mars.

Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

8 novembre 2017 : Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances

Le secrétariat a présenté les difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises des pays en développement, pour accéder au financement du commerce à un coût abordable. Il a fait état des solutions qui sont recherchées : l'OMC travaille avec les banques multilatérales afin de trouver des pratiques permettant de réduire les coûts du financement des MPME.

Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

9 novembre 2017 : 87^{ème} session du comité des Accords Commerciaux Régionaux

Une grande partie de la session s'est consacré à la façon de mettre en œuvre les instructions du §28 de la déclaration de Nairobi qui demande d'examiner les implications systémiques des ACR pour le système commercial multilatéral et de transformer le mécanisme provisoire pour la transparence en un mécanisme permanent. Les membres seraient prêts à débattre de ces questions dans un cadre informel.

Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

10 novembre 2017 : Conseil du commerce des marchandises

Hormis les sujets relatifs à l'accès au marché des marchandises traités lors du CCM, la proposition des Etats-Unis JOB/GC/148 pour accroître la transparence et renforcer les exigences en matière de notification prévues par les accords de l'OMC a marqué la réunion. Les Etats-Unis proposent de présenter à la CM 11 des mesures administratives que l'organisation pourrait prendre contre un membre lorsqu'une notification n'est pas réalisée, et que des explications ne sont pas données au 1^{er} novembre chaque année. La liste des sanctions est reprise de l'annexe 1 du comité du budget (WT/BFA/W/410). Les membres ont estimé en général que l'objectif était louable, mais l'action punitive ne peut être envisageable. Il faut prendre en compte la capacité des membres et débattre de l'aide qui pourrait leur être apportée. Certains refusent que soit portée cette proposition aux ministres à Buenos Aires, mais tous estiment qu'il faudra poursuivre cette discussion.

Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

15 novembre 2017 : Comité du commerce et du développement – 8^{ème} session spécifique sur le mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié

Selon le mandat octroyé au mécanisme de surveillance, les demandes d'analyse de la mise en œuvre du TSD doivent être faites par écrit sur la base du rapport de l'OMC. Or, aucune présentation écrite n'a été reçue depuis la création du mécanisme et le §12 de la décision ministérielle prévoit que le mécanisme de surveillance soit évalué au bout de 3 ans. Les 3 ans se sont écoulés, mais comme il n'a pas encore fonctionné, cet examen basé sur l'expérience de son fonctionnement ne peut être lancé. Certains membres estiment qu'il serait utile de voir pourquoi il n'a pas fonctionné, lorsque d'autres considèrent qu'il ne pourra être évalué qu'après avoir reçu des propositions. Le mécanisme est donc mis en veille jusqu'à ce qu'un membre fasse une proposition de travail.

Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

15 novembre 2017 : Comité du commerce et du développement – 104^{ème} session ordinaire

Le projet de rapport en franchise de droit et sans contingent « DFQF » qui doit être présenté chaque année lors de la dernière session officielle du comité a été bloqué sur une divergence de vue. Les EU veulent que soient reflétés leurs soutiens accordés à certains pays, alors que le Bangladesh considère que ces éléments ne doivent pas y figurer puisqu'ils ne s'adressent pas à tous les PMA.

L'autre sujet discuté depuis longtemps dans ce comité concerne la déclaration finale du président à la huitième conférence ministérielle où les ministres avaient demandé d'officialiser le CCD comme point focal sur tous les sujets touchant au commerce et au développement qui n'a toujours pas abouti. Pourtant deux propositions sont présentées depuis longtemps, l'une sur le mandat du CCD en tant que point focal pour le développement et l'autre sur la mise en œuvre du mandat du CCD, mais des blocages sur l'interprétation des textes demeurent.

Contact : claud.amerio@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

21 et 23 novembre 2017 : Examen de la Politique Commerciale du Cambodge

Le Ministre du commerce du Cambodge a rappelé les résultats économiques du pays avec une croissance annuelle moyenne de 7%, une réduction du taux de pauvreté et une amélioration des conditions de vie. Le pays a su rester ouvert économiquement avec la mise en place de mesures de facilitation des échanges. Le Ministre est revenu sur les efforts du gouvernement notamment sur le plan industriel, des exportations et des investissements. Toute une série de lois a été adoptée et est en préparation. Les efforts seront poursuivis en matière de diversification économique, d'amélioration de l'environnement des affaires, de marchés publics et de propriété intellectuelle. Les interventions des membres ont été globalement positives saluant les résultats économiques, l'intégration régionale du Cambodge, les réformes entreprises et les mesures de facilitation du commerce (procédures douanières, enregistrement des entreprises). Les membres ont également relevé le rôle du pays comme coordinateur des PMA à l'OMC. Certaines préoccupations ont été soulignées : amélioration de l'environnement des affaires ; taux NPF supérieurs aux taux consolidés ; corruption ; déficit d'infrastructures ; coûts de l'énergie et des transports ; gouvernance et système juridique ; diversification économique ; droits de propriété intellectuelle.

Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

22 novembre 2017 : Organe de règlement des différends (ORD)

Cette dernière réunion de l'ORD de l'année a été marquée par les points suivants :

L'établissement du panel demandé par le Qatar à l'encontre des Emirats arabes unis et de leurs mesures restrictives concernant le commerce des marchandises, des services et les droits de propriété intellectuelle. Les Emirats arabes justifient leurs mesures par des raisons de sécurité nationale et de lutte contre le financement du terrorisme. Ils considèrent que l'OMC et l'ORD ne disposent pas du mandat de juger de ce type de mesures prises par les membres au titre de l'article XXI du GATT. Le Canada, les Etats-Unis, la Chine et la Corée ont appelé les parties à solliciter la médiation du Directeur général. 21 membres ont réservé leurs droits de tierce partie.

Le blocage sur le lancement de la procédure de sélection de trois nouveaux membres de l'organe d'appel persiste. Les pays d'Amérique Latine et l'UE, rejoints par 21 membres, ont présenté une proposition commune afin de lancer la procédure immédiatement. De nouveau, la majorité des membres s'est exprimée en faveur d'un lancement immédiat.

Les Etats-Unis maintiennent leur position et refusent le lancement de la procédure tant qu'une discussion sur l'article 15 des règles de travail de l'organe d'appel n'aura pas eu lieu. Ils ne font cependant, comme lors des précédentes réunions, aucune proposition concrète. Ils se disent seulement ouverts à la discussion.

Il convient également de noter que, paradoxalement alors que l'issue du contentieux leur est favorable, **les Etats-Unis ont soulevé un nouvel argument procédural**, comme lors de l'adoption des rapports du panel et de l'OA dans le différend opposant l'UE à l'Indonésie sur les alcools gras (DS442). En effet, au moment de l'adoption des rapports dans le contentieux les opposant avec la Nouvelle Zélande à l'Indonésie (DS477/478), ils ont indiqué que, compte tenu du fait que M. Ramirez n'était plus membre de l'OA au moment de leur publication et que l'article 15 avait été appliqué sans que l'ORD n'en ait discuté, le rapport ne pouvait être considéré comme un rapport de l'organe d'appel. Il devait donc être adopté par consensus positif et non pas par consensus négatif comme c'est le cas de tous les rapports de panels et de l'OA.

Contact : emmanuelle.bautista@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITES DE LA DELEGATION PERMANENTE

8 novembre 2017 :

Participation de M. Jean-Marie Paugam, Délégué permanent de la France auprès de l'OMC à la dixième édition des Journées de l'Économie, à Lyon pour une table ronde sur le thème « une guerre commerciale est-elle inévitable? »

https://www.youtube.com/watch?v=9ja3N_WmdyU

15 novembre 2017 :

Intervention de M. Jean-Marie Paugam à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) à Paris. Le thème de la conférence était sur la nouvelle donne du commerce international.

Des intervenants américain, japonais, chinois et européen ont discuté des stratégies des grands acteurs du commerce mondial et de leurs implications.

<https://www.ifri.org/fr/debats/une-nouvelle-donne-commerce-mondial-strategies-commerciales-etats-unis-de-lue-japon-de-chine#sthash.rOctCo8f.dpbs>

16 novembre 2017 :

La traditionnelle soirée du Beaujolais Nouveau 2017 organisée par la France à l'OMC s'est une nouvelle fois déroulée avec succès dans une ambiance chaleureuse, appréciée de tous les participants, auxquels elle a offert une « pause » appréciée, dans le contexte des difficiles négociations préparatoires à Buenos-Aires. La délégation permanente remercie vivement M. Nicolas Ozanam, Délégué général de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France (FEVS), M. Pierre Gernelle, Directeur général de la Fédération des négociants éleveurs de Grande Bourgogne, ainsi que les 4 maisons de vins ayant permis la réalisation de l'évènement : Georges Duboeuf, Henry Fessy, Jean Leron, Joseph Drouhin.

28 novembre 2017 :

La délégation française a contribué à l'organisation de la manifestation «Brewing the Difference», événement commun aux missions permanentes de l'UE à l'OMC et consacré à la mise en valeur de la diversité des produits et traditions gastronomiques européennes. Grand succès cette année encore pour cette petite fête hivernale de l'Europe !

CALENDRIER DE L'OMC – DECEMBRE 2017

- **01** – Réunion informelle des Chefs de délégation : Subventions à la pêche
- **04** - Organe d'examen des politiques commerciales – Tour d'horizon de l'évolution de l'environnement commercial international
 - Organe de règlement des différends
 - Comité de l'agriculture – Session extraordinaire informelle
 - Groupe informel des pays en développement
- **05** - Comité ADPIC : Réunion informelle sur les plaintes en situation de non-violation
- **09** - Groupe informel des pays en développement
- **10** - 11^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires – Séance d'ouverture
- **11-12-13** 11^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires – Sessions plénières / et Séance de Clôture

Auteur: Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web: <http://www.tresor.economie.gouv.fr/organisation-mondiale-du-commerce>

Directeur de publication : Jean-Marie PAUGAM, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon - Parution le 01/12/2017